

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 4 octobre 2010 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

formant quorum sous la présidence du Conseiller Bernard Laroche agissant à titre de Maire suppléant, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que les procès-verbaux de l'assemblée tenue le 7 septembre 2010 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette:

- 1.- D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée; et
- 2.- D'accepter les virements ou écritures mentionnés ci-dessous

constituant des ajustements au budget en cours en conséquence d'une augmentation des revenus ou dépenses, d'une diminution des revenus ou des dépenses ou d'une appropriation de surplus ou réserve, savoir:

Ajustement du budget :

01.111.00.011 – Taxes foncières	+14 584.00
01.119.10.012 – Tarification de base	-4 160.00
01.152.01.098 – Amendes sur jugement de Cour	+6 000.00
02.160.00.990 – Gestion du personnel	+2 800.00
02.190.00.320 – Administration – Postes, etc...	+3 000.00
02.190.01.990 – Hôtel de ville – Entretien/réparation	+6 000.00
02.610.00.990 – Urbanisme – Divers	+4 624.00
01.151.11.033 – Inscription loisirs	+13 000.00
02.701.50.110 – Rémunération loisirs	-7 320.00
02.701.50.201 – Contributions employeur – loisirs	-1 565.00
02.620.00.912 – Remb. Incitatif à la construction	+2 700.00
02.701.20.110 – Bât. communau. – Rémunération	+2 500.00
02.701.20.201 – Bât. communau. – contrib. Employeur	+350.00
02.701.21.990 – Centre communautaire – Divers	+2 300.00
02.701.50.990 – Parcs et terrains de jeux – divers	+6 088.00
02.702.30.990 – Autres dépenses biblio.	+7 947.00

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et
secrétaire-trésorier**

- Arrivée du Conseiller Michel Plourde à 19h10

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que soient acceptés les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l'employeur	83 809.91
- Administration	4 307.51

- Sécurité publique	153 545.59
- Transport routier	36 905.79
- Hygiène du milieu	47 579.71
- Aménagement et urbanisme	11 990.69
- Loisirs et culture	17 200.56
- Immobilisations/Investissements	48 536.62
Total :	403 876.37

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **2605 – 2010 – Horloge du carré** – Explications de monsieur Sylvio Boisvert suite au changement d'heure qui ne se fait plus selon la coutume et nécessité d'ajuster l'électronique de l'horloge;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité procède à l'acquisition du mécanisme électronique corrigé requis pour que le changement d'heure se fasse automatiquement selon les nouvelles normes sans qu'il soit besoin d'intervention humaine et ce pour une somme de plus de \$500.00.

ADOPTÉ

- **Charles Giguère** – Représentations concernant l'absence de site de récupération à proximité ou sur le territoire de la Municipalité;
- **Pierre Hamel** – Questionnement sur la pertinence de la présence d'un « éco-centre » à proximité;
- **François Beaulieu** – Représentations concernant une demande de dérogation mineure formulée à l'égard d'un renouvellement d'affiches au commerce du 287 Boulevard Coakley;
- **Claude Messier** – Demande de renseignements concerne le programme de construction de nouvelles maisons et manifestation du souhait que la région soit dotée d'un « Éco-centre ».

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- **2606 – 2010 – Roger Blanchet & Thérèse Paré** – Demande d'utilisation autre qu'agricole et morcellement;

Considérant que la demande soumise présente une situation qui ne semble pas être couverte par les négociations conclues dans le cadre des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec bien que située dans un « îlot déstructuré »;

Considérant que les demandeurs possèdent une résidence qui se trouve sur le lot 30 du rang 4 lequel lot remplace le lot 20L et une partie du lot 20I qui étaient en « zone agricole » lequel lot 30 est de ce fait situé entièrement de « zone agricole »;

Considérant que les demandeurs sont propriétaires également du lot 31 du rang 4 lequel remplace une partie du lot 20K qui était situé en « zone non agricole » et une partie du lot 20I qui était situé en « zone agricole » lequel lot 31 est de ce fait situé en partie en « zone agricole »;

Considérant que les demandeurs ne peuvent vendre ni le lot 30 ni le lot 31 sans enclaver l'un des lots puisqu'il en résulterait un morcellement de ce qui se trouve en « zone agricole » (une partie du lot 20I qui se retrouve sur chacun des lots de remplacement;

Considérant que cette situation résulte de la réfection de la route 255 ayant eu pour effet de déplacer l'emprise de la route dans ce secteur et n'est d'aucune façon le fait des demandeurs;

Considérant que faire droit à la demande n'aurait aucun impact sur l'activité agricole puisque absente dans ce secteur sur une distance considérable à partir des emplacements visés;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec de faire droit à la demande en :

- 1° Autorisant un usage autre qu'agricole de ces parties du lot 20I, rang 4 telles que remplacées par une partie des lots 30 et 31 du rang 4 au cadastre du canton de Shipton; et
- 2° Autorisant le morcellement ou l'aliénation indépendante des lots 30 et 31 même si une partie de chacun de ces lots demeure en « zone agricole » de manière à permettre pour chacun d'eux un accès à la route 255 sur leur pleine largeur.

ADOPTÉ

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois de septembre 2010 est remise à chacun des membres du Conseil indiquant une valeur totale de \$499,500.00 pour ce mois et un cumulatif d'année totalisant \$2,955,800.00.

CORRESPONDANCE / RÉOLUTION

- **2607 – 2010 - Croix-Rouge du Canada** – Soumission d'un nouveau protocole d'entente pour les 3 prochaines années à raison de \$0.13; \$0.14 & \$0.15 per capita effectif à compter de 2010;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité adhère à l'offre soumise et autorise le Maire et le directeur général de signer pour et en son nom le document d'entente soumis et que sur réception d'une facture, il soit procédé au paiement des sommes convenus.

ADOPTÉ

- **2608 – 2010 - Martel, Brassard, Doyon** – Offre de services professionnels pour la rédaction d'une « Politique de gestion contractuelle » tel que requis par les lois 107 et 109 (transparence et déontologie) pour la somme forfaitaire de \$1,200.00 plus taxes le tout pour le mois de novembre de manière à rencontrer l'échéancier du 1^{er} janvier 2011 – Frais à partager entre 4 municipalités.

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité acquiesce à l'offre de services soumise et accepte d'en partager les coûts (\$1,200.00 plus taxes) avec 3 autres municipalités et autorise le directeur général de prendre les engagements nécessaires.

ADOPTÉ

- **2609 – 2010 - GFI** – Transmission du renouvellement du contrat d'entretien des logiciels et progiciels pour 2011 au montant de \$7,211.56;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité acquiesce à l'offre soumise et autorise le directeur général de signer pour et en son nom tout document nécessaire.

ADOPTÉ

- **2610 – 2010 - Michel Bachelet & Hildegund Janzing** – Demande d'autorisation pour procéder à certains travaux sur la propriété du 30 rue Water requérant une dérogation mineure construction à moins de 1 mètre de la limite avant de propriété;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que cette demande soit référée au Comité consultatif d'urbanisme pour fins de recommandations aux membres du Conseil lors de l'assemblée qui doit avoir lieu le 8 novembre 2010.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé de donner les avis publics requis en conséquence.

ADOPTÉ

- **2611 –2010 - Monty Coulombe** – Offre de service pour la rédaction d'une « politique de gestion contractuelle » pour la somme de \$475.00 plus taxes;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité valide la possibilité de partager les coûts en s'adjoignant d'autres municipalités qui aurait le même document.

REJETÉ FAUTE DE SECONDEUR

- **2611 – 2010 - Sylvain Potvin** – Offre d'acquérir la sableuse « Tenko » qui allait sur le Cargo pour la somme de \$5,000.00;

Considérant que cette sableuse ne peut aller que sur le camion Cargo et que de plus elle n'est plus utilisée et ne pourra l'être en raison du fait qu'elle est soit trop grosse soit trop petite pour les véhicules que possède actuellement la Municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité dispose de la boîte à sable de marque « Tenko » d'une capacité de 6 verges et que sur paiement de la somme de \$5,000.00 soit comptant ou au moyen d'un chèque certifié monsieur Sylvain Potvin soit autorisé d'en prendre possession.

ADOPTÉ

- **2612 - 2010 – Travaux publics** – Accessoires de véhicules 10 roues – boîte 4 saisons;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la municipalité procède à l'acquisition de boîtes 4 saisons de la compagnie « Machineries Tenko » et que les invitations à soumissionner soient rédigées en conséquence et que ces accessoires soient installés par le personnel des travaux publics.

ADOPTÉ

- **2613 – 2010 - Padma Yoga** – Demande de location d'un local additionnel sur une base mensuelle permanente;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité confirme qu'elle n'a pas objection à prime abord à l'utilisation d'un local additionnel mais que des informations additionnelles soient prises et qu'il en soit fait rapport lors de la prochaine assemblée.

ADOPTÉ

- **2614 – 2010 - Padma Yoga** – Demande pour que la Municipalité procède ou fasse procéder à la peinture de la cage d'escalier au centre communautaire question de sécurité pour les bénévoles;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité retienne les services de monsieur Alain Marquis, peintre, pour procéder à la peinture de la cage d'escalier du centre communautaire Mgr. Thibault et ce à chaque extrémité s'il y a lieu.

ADOPTÉ

- **2615 – 2010 - Ateliers Beauchemin Inc.** – Soumission pour la fabrication et installation de 3 supports pour la murale à poser au « Parc Ian Smith » excluant le bois de soutien, le contreplaqué et les panneaux commémoratifs - \$3,380.67 plus taxes;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité accepte l'offre déposée mais qu'au préalable il y aie examen et production, par un ingénieur qualifié, d'un document attestant de la « conformité » ou « solidité » des supports pour la réalisation de l'installation projetée de la murale au « Parc Ian Smith ».

ADOPTÉ

- **2616 – 2010 - Club Alléghanish** – Demande d'autorisation pour traverser certains chemins de la Municipalité pour la prochaine saison 2010-2011;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité autorise le « Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs » de traverser les chemins municipaux énumérés à la demande datée du 29 septembre 2009 pourvu qu'un de leur représentant confirme la localisation et installation de leur signalisation de traverse afin que la Municipalité puisse identifier facilement en temps et lieu les endroits où elle devra elle-même installer la signalisation routière requise.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2617 – 2010 – Propriété du 287 Boulevard Coakley** – Dérogation mineure – Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant les motifs forts justifiés ayant conduit le Comité consultatif à recommander de refuser de faire droit à la dérogation mineure demandée et du fait que l'enseigne proposée est une affiche « standard » pour cette pétrolière;

Considérant que le demandeur serait le seul à subir un préjudice sérieux du refus d'accorder la dérogation mineure alors que d'y faire droit ne saurait causer de préjudice sérieux au voisinage;

Considérant que l'affiche visée par la demande bénéficie de « droits acquis »;

Considérant finalement qu'aucune personne ou organisme n'est présent dans la salle pour manifester son désaccord à cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que ce Conseil fasse droit à la demande de dérogation mineure formulée et reconnaisse conforme l'installation d'une affiche lumineuse aux couleurs de « Petro T » sur le poteau actuel d'une hauteur de 84 " et qui mesurera elle-même 81"3/4 de large et 144"1/4 de hauteur.

ADOPTÉ

- **2618 – 2010 – Service animalier 2011** – Offre de service pour une desserte quasi régionale;

Considérant l'offre de services déposée et les discussions tenues avec les représentants bénévoles de l'association;

Considérant l'abandon de la tarification au per capita de \$1.50 et l'acceptation de recevoir une somme de \$20.00 par licence de chien soit le montant que prévoit exiger la Municipalité pour chaque licence de chien en 2011 qu'elle pourrait émettre ou que l'organisme pourrait émettre;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité adhère à l'offre de services soumise, sujette à modification, et autorise le Maire et le directeur général de signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires s'il y a lieu.

ADOPTÉ

- **2619 – 2010 – Projet de règlement 98 – 2010** – Amendement au règlement de zonage 393 de l'ancienne ville de Danville;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que le projet de règlement numéro **98-2010** intitulé « **Amendement au règlement de zonage 393 de l'ancienne ville de Danville – Zones IN-30 et M-38** » soit adopté dans sa première version tel que lu à haute voix à la présente assemblée et que l'avis public pour la tenue de l'assemblée de consultation établie au 8 novembre 2010 soit donné en conséquence.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Germain Ducharme à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il proposera ou fera proposer pour adoption, avec ou sans modifications, dans sa version finale le projet de règlement 98-2010 intitulé « **Amendement au règlement de zonage 393 de l'ancienne ville de Danville – Zones IN-30 et M-38** ».

- **2620 – 2010 – Centre Mgr. Thibault** – Inspection diligente & modification à la fenestration;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité mandate la firme « Bourassa, Maillé, architectes » pour procéder à une inspection diligente du centre communautaire Mgr. Thibault afin d'avoir une estimation des sommes d'argents que la Municipalité aura à investir au cours des 10 prochaines années dans ce bâtiment pour en assurer la mise à niveau et ce en même temps qu'il y aura inspection pour une nouvelle fenestration.

ADOPTÉ

- **2621 – 2010 – Relance de Mine Jeffrey** – Demande d'attestation d'appui de la Municipalité à la relance des opérations de Mine Jeffrey Inc. par la CREE;

Considérant l'importance économique que revêtent les opérations de « Mine Jeffrey Inc. » pour toute la région;

Considérant que les produits de l'amiante ont toujours leurs raisons d'être sur le marché puisque le Canada n'en est pas le seul producteur;

Considérant qu'il n'existe pas de raisons majeures pour justifier une cessation délibérée des activités et de ce fait mettre fin à de nombreux emplois tant directs qu'indirects;

Considérant que le refus du gouvernement de venir en aide au plan de relance de « Mine Jeffrey Inc. », jouté au démantèlement de l'usine de Métallurgie Magnola, signifierait à plus ou moins long terme la mort d'une région puisqu'il n'existe aucun autre projet de substitution de semblable envergure;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité fasse connaître à la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CREE) qu'elle appuie sans réserve le plan de relance proposé par Mine Jeffrey Inc. pour une exploitation souterraine de la mine lequel prévoit une aide gouvernementale substantielle.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **2622 – 2010 – Cour municipale** – Modification du greffe et du chef-lieu où la Cour municipale commune de la Ville d'Asbestos peut siéger;

ATTENDU que les municipalités parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville d'Asbestos désirent modifier les articles 2. et 3. de cette entente pour établir une nouvelle adresse pour le greffe de la cour et un nouveau lieu où la cour municipale peut siéger;

ATTENDU que l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*, LRQ., c. C-72.01; prévoit que lorsque la modification à une entente ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par une résolution adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour et qu'une telle résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir de nouvelles adresses pour le greffe et le chef-lieu de la cour municipale commune de la Ville d'Asbestos actuellement sise au 185 rue du Roi, Asbestos, Qc, J1T 1S4;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que ce Conseil :

- 1° Approuve la modification de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville d'Asbestos à l'effet d'établir la nouvelle adresse du greffe et du chef-lieu où la cour municipale peut siéger, soit le 341, boulevard Saint-Luc, Asbestos, Qc, J1T 2W4 et le 124, rue Greenshields (salle #100), Asbestos, Qc, J1T 1P3;
- 2° Demande que la présente résolution soit transmise au ministre de la Justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la « *Loi sur les cours municipales* »;
- 3° Autorise le Maire et le directeur général, s'il y a lieu, de signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à la mise en force de la présente résolution.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Bernard Laroche, Maire suppléant

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**